



Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 22-16

Crédits complémentaires 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission, chargée d'étudier le préavis no 22-16 s'est réunie le 14 novembre 2022.

Elle était composée des conseillères et conseillers suivant : Mmes Luzia Bernshaus, Maria Caramia (remplaçant Patrice Bez), Nathalie Jaccard et Francesca Biermann, et MM Thierry Luthringer, Eric Jutzet, Edouard Nekaka, Michaël Mollet et du rapporteur soussigné.

La Municipalité était présente incorporée et accompagnée du secrétaire Municipal M. Stéphane Champod, de Mme Mathilde André Adjointe à la Bourse et M Jean-Michel Brandt Boursier communal.

Les procédures régissant le Budget Communal et le règlement du Conseil communal nous invitent chaque année à examiner les dépassements de budget liés soit à des dépenses non prévues, des engagements vis-à-vis d'associations ou des plus-values sur divers travaux budgétés.

Ces dépenses supplémentaires ne présument en aucun cas un dépassement du budget communal global.

Ci-dessous, les commentaires sur les différents points mentionnés dans le préavis :

- ✓ Dépassement de CHF 6'600.- sur un budget de CHF 21'000.- pour les équipements de sonorisation demandé par et pour le Conseil communal.
- ✓ Achat urgent d'un déshumidificateur non budgété pour le local des archives: CHF 800.-.
- ✓ Patinoire de L'Auberson : Il s'est avéré nécessaire de mettre à disposition une petite machine à déblayer la neige pour permettre de libérer la glace rapidement sans faire venir chaque fois un engins du service des travaux. Coût de CHF 8'800.-.
- ✓ Piste éclairée : La couverture de déficit de CHF 3'000.- promise à cette société n'est jamais budgétée et a été réclamée vu sa situation financière.
- ✓ Remontées Mécaniques : En partenariat avec la Commune de Bullet, il s'agit du versement de la 3^e couverture de déficit contractuelle et qui, malgré une bonne saison s'est avérée nécessaire encore cette année, soit CHF 132'000.-, Bullet versant 12% pour sa part, soit CHF 18'000.-.
- ✓ Les bornes Wifi des bâtiments communaux sont à remplacer périodiquement. Vu les pénuries sporadiques de matériels informatiques et afin de profiter d'une action, c'est un achat global de

CHF 12'100.- pour usage immédiat et mise en stock du solde pour remplacement future qui entraîne cet important dépassement de budget.

- ✓ La surveillance des forêts a fait apparaître la nécessité de surcoupes urgentes due à la sécheresse. Le travail a été donné à des sociétés de la région pour un coût de CHF 98'000.- et la vente de ce bois de 2^e qualité, car bostryché, a rapporté CHF 70'000.-. C'est donc un écart négatif de CHF 28'000.- qui sera comptabilisé en final sur le compte exploitation des forêts. Lors de cette discussion, il est apparu que le prix du bois qui avait fortement augmenté il y a un an est redescendu ces derniers mois.
- ✓ Equipement de conciergerie pour l'Hôtel de Ville : Une auto laveuse a « explosé » et, non réparable, a été remplacée pour CHF 5'000.-, somme non prévue au budget.
- ✓ Au Centre sportif, une borne Wifi a également été renforcée, connexion comprise entraînant un dépassement budgétaire de CHF 8'000.-.
- ✓ L'absence de collaborateurs due à des maladies ou accident a nécessité de recruter rapidement et d'intégrer du personnel intérimaire qualifié, non disponible à l'interne, afin de ne pas interrompre des travaux en cours sur le réseau routier, le service des eaux et le service du gaz. Le total des salaires comptabilisés pour cette opération s'élève à CHF 49'150.-. C'est l'équivalent d'un demi EPT ce qui reflète en partie l'absence des employés malades ou accidentés.
- ✓ Lors de travaux de déneigement, un engin de type LADOG a fait un tonneau dans une ruelle en pente entraînant des dégâts matériel important s'élevant à CHF 47'300.-. L'assurance casco du véhicule a remboursé CHF 43'000.-.

Au total, il s'agit donc de CHF 370'750.- de dépenses supplémentaires compensées par des recettes de CHF 113'000.- qui seront toutes deux comptabilisées dans les rubriques respectives des comptes 2022.

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis à l'unanimité,

CONCLUSION

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide

- D'approuver les crédits complémentaires au budget 2022 d'un montant de CHF 370'750.- sous déduction des recettes liées de CHF 113'000.-, soit une influence totale de CHF 257'750.-.

Le rapporteur : Olivier Guignard